



## CONTRAT RIVIÈRE AIN AMONT

### Agir ensemble

- > Protéger
- > Restaurer
- > Valoriser les rivières de l'Ain amont





# LES GRANDES ORIENTATIONS DU CONTRAT DE RIVIÈRE

Le dossier sommaire de candidature réalisé par le Conseil général du Jura et qui a été présenté, le 2 juillet 2012, devant le Comité d'Agrément du bassin Rhône Méditerranée est un document qui comporte :

- ⇒ une présentation générale du bassin versant ;
- ⇒ les documents d'orientation et de programmation ainsi que leur déclinaison sur le bassin ;

- ⇒ les enjeux et les objectifs : premières grandes orientations ;
- ⇒ la définition des études complémentaires qui viendront compléter et affiner les connaissances du territoire.

Ce document a permis de définir les grandes orientations, déclinées ci-dessous, au sein desquelles devront s'inscrire les fiches actions du dossier définitif du contrat de rivière.

**A**

## Reconquête de la qualité de l'eau

- Réduire les pollutions agricoles diffuses
- Réduire la pollution domestique et améliorer le traitement des eaux usées domestiques
- Réduire les pollutions d'origine industrielle, l'apport de substances dangereuses et améliorer leur traitement

**B**

## Restauration, préservation des cours d'eau, lacs et zones humides

- Restaurer la continuité écologique (biologique et sédimentaire)
- Restaurer et préserver le fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau
- Restaurer et préserver les zones humides
- Restaurer, préserver les lacs et améliorer les connaissances sur leur fonctionnement
- Protéger les espèces patrimoniales et restaurer leurs habitats
- Gérer les risques d'inondations en tenant compte du fonctionnement naturel des cours d'eau

**C**

## Protection et gestion quantitative de la ressource en eau

- Garantir quantitativement la ressource en eau tout en préservant le bon fonctionnement des milieux aquatiques
- Garantir qualitativement la ressource en eau

**D**

## Valorisation patrimoniale et touristique du territoire

- Garantir une eau de qualité pour la pratique durable des activités sportives et touristiques liés aux milieux aquatiques
- Promouvoir la pêche, les activités nautiques, la découverte touristique de la rivière en compatibilité avec le fonctionnement des milieux aquatiques

**E**

## Gestion concertée du territoire, communication et mise en valeur des actions

- Mettre en place un programme de communication et un encadrement technique
- Valoriser les actions du contrat
- Mettre en place un programme d'éducation et de sensibilisation des scolaires
- Etablir un programme de suivi et de bilan du contrat de rivière

## L'état d'avancement de la démarche du contrat de rivière Ain amont

**20 mars 2012**

Présentation du dossier sommaire de candidature devant les élus du territoire.

**2 juillet 2012**

Agrément du Dossier sommaire de candidature en faveur d'une démarche de Contrat de rivière par le Comité de Bassin Rhône-Méditerranée.

**1<sup>er</sup> octobre 2012**

Arrêté préfectoral arrêtant la composition des membres du Comité de rivière.

**15 octobre 2012**

Réunion d'installation du Comité de rivière.

**22 novembre 2012**

Réunion du Bureau du Comité de rivière

**21, 23 et 25 janvier 2013**

Réunion des trois commissions thématiques

**A venir**

Lancement des études complémentaires

## Pour tous renseignements complémentaires

Claire **RENAUD**

Animatrice du contrat de rivière

Nicolas **GUITTOT**

Chargé de mission du contrat de rivière

**Conseil Général du Jura**

Direction du Développement Economique et de l'Environnement

Mission Rivières Espaces Naturels

17 rue Rouget de Lisle - 39000 LONS LE SAUNIER

Tél. 03 84 87 35 67 - Fax : 03 34 37 35 00 - mail : crenaud@cg39.fr - nguittot@cg39.fr



## Nos Partenaires

